

COMITE SYNDICAL DU 10 AVRIL 2018

SEANCE DE 09H30

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu des réunions du 28 mars 2017
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte administratif 2017 – *délibération*
- Approbation du compte de gestion 2017 – *délibération*
- Débat d'orientation budgétaire 2018 – *délibération*
- Questions diverses

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU 28 MARS 2017**

Le 28 mars 2017, le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent DAMOUR, au Théâtre le Dôme à SAUMUR.

.....
Séance de 11 heures 45
.....

Présents :

- Monsieur FOUCHER	SIAEP de la Région d'Ancenis
- Monsieur DAMOUR	CU d'Angers Loire Métropole
- Madame PERNOT	Métropole de Nantes
- Monsieur BOURRE	SAEP Vignoble Grandlieu
- Monsieur BORE	SIAEP de la Région de Champtoceaux
- Monsieur TERRIEN	SIAEP de la Région de Champtoceaux
- Monsieur RIGAULT	SIAEP de la Région de Coutures
- Madame VON BOTHMER	SIAEP de la Région de Coutures
- Monsieur THARREAU	SIAEP du Layon
- Monsieur FRAPPREAU	SIAEP du Layon
- Monsieur BERTRAND	SIDAEP des Mauges et de la Gâtine
- Monsieur TALLUAU	SMAEP de Montsoreau-Candes.
- Monsieur RUAULT	CA de Saumur-Loire-Développement
- Monsieur CONDEMINÉ	CA de Saumur-Loire-Développement
- Monsieur CHUPIN	SIAEP Loire-Authion
- Madame DEVAUX	SIAEP de St Clément des Levées/ St Martin de la Place

Excusés :

- Monsieur FONTENEAU	SIAEP de la Région d'Ancenis
- Messieurs RICHOU, BIGOT et Madame MAILLET	CA d'Angers Loire Métropole
- Messieurs BLINEAU, COUTURIER et BAINVEL	Métropole de Nantes
- Messieurs CESBRON, BRISSON et COUSIN	SIAEP Vignoble Grandlieu
- Messieurs AUBINEAU, MAUPPIN	SIAEP des Mauges et de la Gâtine
- Monsieur PERSIN	SMAEP de Montsoreau-Candes
- Messieurs FROGER et BELOUIN	SIAEP de Loire Béconnais
- Monsieur HORNOY	SIAEP Loire-Authion
- Monsieur NIVELLE	SIAEP de St Clément des Levées/ St Martin de la Place

Auditeurs :

- Monsieur ESPERET	Directeur Eau et Assainissement – CU Angers Loire Métropole
- Monsieur SAINT-GERMAIN	Directeur Technique Eau et Assainissement – CU Angers Loire Métropole
- Monsieur CHEVE	Responsable usine des eaux des Ponts-de-Cé – CU Angers Loire Métropole
- Monsieur RAMOND	Responsable Administratif et Financier Eau et Assainissement – CU Angers Loire Métropole

Auditeur excusé :

Néant.

* * *

Monsieur Marchand, Président de la communauté d'agglomération de Saumur accueille les membres du Syndicat au sein de la salle de conférence du Théâtre Le Dôme à Saumur.

La séance débute à 11h45, sous la Présidence de **M. DAMOUR**.

Après avoir remercié Monsieur Marchand de son accueil, il ouvre les débats.

* * *

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 MARS 2017

M. DAMOUR demande si quelqu'un a des observations à apporter.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

oOo

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. DAMOUR propose la nomination de Monsieur Tharreau, comme secrétaire de séance, qui est acceptée.

oOo

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

M. DAMOUR, présente les éléments constitutifs du compte administratif de l'exercice 2016, puis quitte la salle au moment du vote.

Mme PERNOT, Vice-Présidente, procède au vote du compte administratif 2016 :

Les éléments constitutifs du compte administratif concernant l'exercice 2016, font ressortir les éléments comme suit :

- résultats :

• Dépenses de fonctionnement :	50 884,42 €
• Recettes de fonctionnement :	100 743,25 €
• Résultat de l'exercice :	+ 49 858,33 €
• Résultat cumulé :	+ 256 923,47 €

Je vous propose,

DELIBERE

1. *d'approuver le compte administratif 2016,*
2. *de décider de l'affectation de la totalité du résultat (256 923,47 €) en report à nouveau à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2017.*

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

M. DAMOUR rejoint la salle.

oOo

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

M. DAMOUR expose, après vérification de la prise en compte par le receveur de tous les titres de recettes et tous les mandats de paiement, que la totalité des opérations est régulière et propose d'approuver le compte de gestion 2016.

Après s'être assuré que le receveur a pris en compte tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés par notre syndicat et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites.

Considérant la régularité des opérations, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Je vous propose,

DELIBERE

1. d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2016.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

oOo

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Présentation du DOB par **M. Laurent DAMOUR**.

En recettes, il est proposé de diminuer pour 2017 le prélèvement de 1.00 € à 0.70 € par tranche de 1 000 m³ d'eau pris en Loire (sur la base des prélèvements de 2015).

Cette participation conduit à une recette globale d'environ 70 000 € pour 2017. Compte tenu de la période actuelle de recompositions territoriales et dans l'attente de redéfinir à l'issue de ces évolutions le cahier des charges des missions que souhaite confier le Réseau Loire Alerte à son prestataire, le niveau de dépense est inférieur aux années passées. Les excédents cumulés constatés nous amènent à proposer pour le présent exercice une baisse du niveau de recettes nécessaire.

Les dépenses récurrentes du syndicat relèvent essentiellement du fonctionnement de la Cellule Alerte. Il vous est proposé d'inscrire sur cette ligne 45 000 € sur le budget 2017, correspondant au paiement du solde des prestations de l'année 2016 et des factures attendues en 2017. Il est par ailleurs intégrée une provision de 15 000 € afin de faire face à d'éventuelles gestions de crise.

Les autres charges de fonctionnement fixées pour 2017 sont modestes et destinées à assurer le financement des besoins administratifs et autres frais liés à l'activité du Syndicat.

Le projet de budget primitif s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

<u>DEPENSES :</u>	Rappel BP 16	PROPO BP 17
• 6064 Fournitures de bureau	500 €	500 €
• 611 Exploitation de la Cellule Alerte + actions de développement	110 000 €	60 000 €
• 6132 Location de salle	0 €	0 €
• 616 Primes d'assurance	5 000 €	5 000 €
• 617 Etudes	0 €	0 €
• 6231 Annonces et insertions	2 000 €	2 000 €
• 6226 Honoraires	500 €	500 €
• 6232 Fêtes et cérémonies	1 000 €	1 000 €
• 6238 Impressions et divers	500 €	500 €
• 6261 Frais d'affranchissement	500 €	500 €
• 6531 Indemnités Président et Vice-Président	0 €	0 €
• 668 Frais financiers	0 €	0 €
• 6251 Frais de déplacements	0 €	0 €
TOTAL	120 000 €	70 000 €

RECETTES :

	Rappel BP 16	PROPO BP 17
• 74741 Participations	100 000.00 €	70 000 €
• 74781 Subventions agence de l'Eau	0.00 €	0.00 €
• 74782 Subventions autres organismes	0.00 €	0.00 €
• 002 Résultat reporté	207 064.64 €	256 923.47 €
TOTAL	307 064.64 €	326 923.47€

Je vous propose,

DELIBERE

1. de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

M. DAMOUR propose d'échanger sur la possibilité de diminuer le niveau de la redevance demandée, en tenant compte du fait que les résultats cumulés sont suffisants pour appréhender de manière sereine les finances du Syndicat sur plusieurs exercices. L'idée n'étant pas de thésauriser.

Mme PERNOT abonde dans ce sens et partage l'avis de bonne gestion de diminuer le niveau de recettes. Elle demande par ailleurs si de nouveaux exercices seront conduits et, si oui, quand sont-ils prévus, le dernier datant de 2014.

M. PERSIN trouve également qu'il est intéressant de réaliser ces exercices et d'observer les réactions des différents intervenants dans ce contexte.

M. ESPERET confirme également l'intérêt de mener ce style d'exercice. Reste à définir à quelle époque ils réaliser (au printemps à la fonte des neiges, au moment des crues hivernales, ...) ?

M. PERSIN indique qu'avec une grosse crue, il est intéressant de mesurer l'effet sur les terres inondables. Pour le prochain marché il faudrait ajouter dans le cahier des charges la possibilité de déclencher des exercices par types d'incident.

Autre proposition de **Mme Pernot** qui s'interroge en effet sur le type de pollution que le Réseau est capable de détecter : « Est-ce possible de pouvoir tracer les pesticides par exemple ? Ce serait un coût supplémentaire, mais c'est un besoin que nous ressentons sur Nantes au niveau de notre usine de production d'eau potable. Nous avons besoin d'avoir une réactivité entre le moment où l'on fait les prélèvements et le retour des analyses (temps parfois un peu long). Il serait très utile de disposer de tendances en amont ».

Pour **M. DAMOUR** ce genre d'analyses relèvent plus d'un contrôle en continue que d'une gestion d'évènements d'alerte.

Pour **M. CHEVE**, le risque d'une pollution aux pesticides est plus fréquent qu'une pollution aux hydrocarbures. Par contre l'ARS fait régulièrement des prélèvements aux points de captages. L'idée pourrait être d'intégrer ces analyses dans la boucle du Réseau afin d'obtenir une tendance de l'état chimique des eaux, par cartographie de sites, et avoir ainsi un retour d'info précieux. Cela suppose de conduire cette réflexion avec l'ARS pour disposer de ces informations sur les eaux brutes.

M. SAINT-GERMAIN précise que cela nécessite de faire évoluer les statuts du Réseau Loire Alerte pour que le syndicat organise la collecte, le partage et la mise en commun des données des collectivités sur ce sujet.

M. GERARD informe que, puisque ce sont des données publiques, l'ARS peut les fournir quand on lui en formule la demande.

M. ESPERET juge également que cela permettrait de donner un nouveau souffle au portail internet et l'alimenter en nouvelles données. C'est vrai que pour ceux qui sont en aval, il est intéressant d'être informé par une alerte d'un épisode de forte concentration en métaldéhyde par exemple.

M. GERARD conforte les propos de M. SAINT-GERMAIN : « on est sur deux thématiques différentes aujourd'hui on traite de l'alerte alors que demain c'est de la gestion de donnée. Il faudrait alors revoir les statuts. »

A l'issue des échanges, **M. Laurent DAMOUR** propose de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

oOo

QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

M. Laurent DAMOUR lève la séance à 12h10.

oOo

La séance débute à 12 h 15, sous la Présidence de **M. Laurent DAMOUR**.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Laurent DAMOUR propose la nomination de **M. THARREAU**, comme secrétaire de séance, qui est acceptée.

oOo

BUDGET PRIMITIF 2017

M. Laurent DAMOUR présente le budget primitif, en donnant des explications sur certaines lignes.

Lors du débat d'orientations budgétaires 2017, les éléments constitutifs des dépenses et recettes du budget 2017 ont été présentés.

Il a notamment été retenu que la participation annuelle pour chaque adhérent sera diminuée de 1.00 € à 0.70 € par tranche de 1 000 m³, prélevés en Loire sur l'année 2015 ; pour tenir compte du niveau de dépenses à supporter en 2017. Cette participation financera essentiellement la cellule d'alerte mise en place en 2005.

Le résultat de l'exercice 2016 s'établit à + 49 858,33 €.

Le résultat cumulé des exercices antérieurs est reporté dans le présent budget et s'élève désormais à + 256 923,47 €.

Compte tenu de ces éléments, le budget s'équilibre comme suit en recettes et dépenses (voir détail en annexe de la délibération) :

DEPENSES :

TOTAL **70 000 €**

RECETTES :

TOTAL **326 923,47 €**

Excédent budgétaire **256 923,47 €**

TOTAL hors excédent budgétaire **70 000 €**

Je vous propose,

DELIBERE

- 1. d'adopter la participation 2017 pour chaque adhérent fixée à 0.70 € par tranche de 1 000 m³.*
- 2. de voter le budget primitif 2017 qui s'équilibre, hors excédent budgétaire, à 70 000 €.*

M. Laurent DAMOUR propose l'adoption du budget primitif du syndicat.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

oOo

M. Laurent DAMOUR donne la parole aux représentants du groupement **SAUR/HYDRATEC** pour présenter le bilan d'activité de la cellule d'alerte depuis 2012.

A l'issue de la présentation, **M. Laurent DAMOUR** donne la parole à ceux qui veulent la prendre

M. PERSIN pose la question de la propriété de l'outil de calcul ou des données produites ?

SAUR/HYDRATEC répond que le calculateur est un outil propriété du groupement. Les données sont par contre de la propriété du Réseau Loire Alerte.

M. RIGAUT rappelle l'intérêt de ce calculateur et du tracé des courbes qu'il propose pour simuler le « passage » de la pollution.

oOo

QUESTIONS DIVERSES

M. DAMOUR aborde la question des recompositions territoriales en cours et des conséquences pour le Réseau Loire Alerte. Il rappelle que le département de Maine-et-Loire poursuit l'étude engagée et que cette dernière devrait aboutir à la fin 2017.

M. FOUCHER indique qu'en Loire-Atlantique il y a 11 syndicats locaux de production, alors que la distribution sera reprise au niveau départemental pour garantir une péréquation du prix de l'eau. Les interco devraient ainsi redonner donc la compétence au niveau départemental.

M. DAMOUR rappelle que le précédent préfet envisageait un seul syndicat départemental également pour le Maine-et-Loire. Les discussions ont fait bouger les lignes et une étude a été lancée. Sans doute pour aboutir à des EPCI qui conserverait la compétence Eau et pour le reste, un syndicat rural pour le département.

DAMOUR conclut : « nous verrons qui sera présent lors de la prochaine réunion du Comité Syndical !
Encore merci aux responsables de la SAUR de leur accueil (ndlr visite du COPR réalisée le matin) et de l'accueil de la ville de Saumur.

oOo

A l'épuisement des questions, **M. Laurent DAMOUR**, Président, lève la séance à 12 heures 30.

Le Président,

Laurent DAMOUR

COMITE SYNDICAL

Séance du Séance du 10 avril 2018

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Mme PERNOT, expose :

Les éléments constitutifs du compte administratif concernant l'exercice 2017, font ressortir les éléments comme suit :

- résultats :

• Dépenses de fonctionnement :	68 785,37 €
• Recettes de fonctionnement :	73 283,27 €
• Résultat de l'exercice :	+ 4 497,90 €
• Résultat cumulé :	+ 261 421,37 €

Je vous propose,

DELIBERE

1. d'approuver le compte administratif 2017,
2. de décider de l'affectation de la totalité du résultat (261 421,37 €) en report à nouveau à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2018.

COMITE SYNDICAL

Séance du Séance du 10 avril 2018

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – Présentation synthétique

DEPENSES

Article	Libellé	Prévisions	Réalisations
6064	Fournitures de bureau	500,00 €	0,00 €
611	Exploitation de la Cellule Alerte	60 000,00 €	68 017,15 €
616	Primes d'assurance	5 000,00 €	0,00 €
6226	Honoraires	500,00 €	0,00 €
6231	Annonces et insertions	2 000,00 €	0,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00 €	574,00 €
6238	Impressions et divers	500,00 €	0,00 €
6261	Frais d'affranchissement	500,00 €	194,22 €
6251	Frais de déplacements	0,00 €	0,00 €
Total		70 000,00 €	68 785,37 €

RECETTES

Article	Libellé	Prévisions	Réalisations
74741	Participations	70 000,00 €	73 283,27 €
74781	Subventions agence de l'Eau	0,00 €	0,00 €
74782	Subventions autres organismes	0,00 €	0,00 €
002	Résultat reporté	256 923,47 €	0,00 €
Total		326 923,47 €	73 283,27 €

RESULTAT 2017 **+ 4 497,90 €**

RESULTAT CUMULE **+ 261 421,37 €**

COMITE SYNDICAL

Séance du 10 avril 2018

COMPTE DE GESTION 2017

M. Laurent DAMOUR, Président, expose :

Après s'être assuré que le receveur a pris en compte tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés par notre syndicat et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites.

Considérant la régularité des opérations, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Je vous propose,

DELIBERE

1. d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2017.

COMITE SYNDICAL

Séance du 10 avril 2018

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

M. Laurent DAMOUR, Président, expose :

En recettes, il est proposé pour 2018 de maintenir à 0.70 € par tranche de 1 000 m³ le prélèvement d'eau pris en Loire (sur la base des prélèvements de 2016).

Cette participation conduit à une recette globale d'environ 70 000 € pour 2018. Compte tenu de la période actuelle de recompositions territoriales et dans l'attente de redéfinir à l'issue de ces évolutions le cahier des charges des missions que souhaite confier le Réseau Loire Alerte à son prestataire, le niveau de dépense est inférieur aux années passées.

Les dépenses récurrentes du syndicat relèvent essentiellement du fonctionnement de la Cellule Alerte. Il vous est proposé d'inscrire sur cette ligne 95 000 € sur le budget 2018, correspondant au paiement du solde des prestations de l'année 2017 et des factures attendues en 2018. Il est par ailleurs intégrée une provision de 15 000 € afin de faire face à d'éventuelles gestions de crise.

Les autres charges de fonctionnement fixées pour 2018 sont modestes et destinées à assurer le financement des besoins administratifs et autres frais liés à l'activité du Syndicat.

Le projet de budget primitif s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

<u>DEPENSES :</u>	Rappel BP 17	PROPO BP 18
• 6064 Fournitures de bureau	500 €	500 €
• 611 Exploitation de la Cellule Alerte + actions de développement	60 000 €	95 000 €
• 6132 Location de salle	0 €	0 000 €
• 616 Primes d'assurance	5 000 €	5 000 €
• 617 Etudes	0 €	0 €
• 6231 Annonces et insertions	2 000 €	2 000 €
• 6226 Honoraires	500 €	500 €
• 6232 Fêtes et cérémonies	1 000 €	1 000 €
• 6238 Impressions et divers	500 €	500 €
• 6261 Frais d'affranchissement	500 €	500 €
• 6531 Indemnités Président et Vice-Président	0 €	0 €
• 668 Frais financiers	0 €	0 €
• 6251 Frais de déplacements	0 €	0 €
TOTAL	70 000 €	105 000€
<u>RECETTES :</u>	Rappel BP 17	PROPO BP 18
• 74741 Participations	70 000,00 €	70 000,00 €
• 74781 Subventions agence de l'Eau	0,00 €	0,00 €
• 74782 Subventions autres organismes	0,00 €	0,00 €
• 002 Résultat reporté	256 923,47 €	261 421,37 €
TOTAL	326 923,47 €	331 421,37 €

Je vous propose,

DELIBERE

1. de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.